



UFA
DE VIC
VIC-EN-BIGORRE

BP

Brevet Professionnel
Responsable d'Entreprise Agricole
formation diplômante de niveau IV



UFA de Vic

CFPPA des Hautes-Pyrénées

131 rue du Bidalet

65300 Lannemezan

Tél : 05 62 31 82 00

Fax : 05 62 31 82 01

cfppa.lannemezan@educagri.fr

formagri-65-vic.fr

 **Agri Nature
& Forêt**
Vic-en-Bigorre

Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 25 révolus (plus possible avec dérogation)
Avoir obtenu au minimum un diplôme de niveau V (CAP, BEP), ou avoir suivi une année complète de seconde générale.
Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité.

Recrutement

fiche de contact en cliquant sur [ce lien](http://formagri-65-vic.fr/UFA/ufa.html)
<http://formagri-65-vic.fr/UFA/ufa.html>

A noter : l'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage.

Organisation de la formation

Date de début : Septembre de la 1ère année

Date de fin : Juin de la 2nde année

2 années en alternance : 38 semaines de cours au CFA + 56 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés par an.

CFAA PIÉMONT-PYRÉNÉES
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS AGRICOLE

Unités capitalisables	Contenu
UC Générale 1	Communication, Mathématiques, Informatique
UC Générale 2	Connaissance scientifiques, agriculture et société
UC Professionnelle 1	Diagnostic global de l'exploitation
UC Professionnelle 2	Dynamiques de territoire
UC Professionnelle 3	Organisation du travail dans l'exploitation agricole
UC Professionnelle 4	Gestion économique et financière de l'exploitation
UC Professionnelle 5	Commercialisation des produits de l'exploitation
UC Professionnelle 6	Projet professionnel - salariat ou installation
UC Technique 1	Conduite d'un atelier de production
UC Technique 2	Conduite d'un second atelier de production ou d'un atelier de transformation ou de service
UCARE 1	2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale
UCARE 2	

Modalités d'évaluation

Unités capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du BP REA, il faut obtenir les 12 Unités capitalisables et envoyer un relevé de carrière de 4 trimestres minimum.